

Assurances pour manifestations cyclistes pour les cours avec de coureurs licenciés 2011

Chères organisatrices, chers organisateurs,

La procédure en matière d'assurances est simple. Vous pouvez accomplir **toutes les formalités au moyen du présent formulaire.**

Veillez observer la marche à suivre ci-après.

1. Renvoyez le formulaire, dûment complété et signé, à l'adresse suivante:

Swiss Cycling
Case postale 606
3000 Berne 22

2. Versez le montant total (en mentionnant le nom de votre manifestation) sur le compte suivant:

No du CCP	80-2632-4
en faveur de	Swiss Cycling 3000 Berne 22

La carte grise d'assurance vous sera automatiquement envoyée après réception de votre paiement. Nous vous rendons attentif au fait que le paiement pour l'assurance doit nous être parvenu au plus tard 7 jours avant la date de l'événement, afin que nous puissions traiter votre demande dans les délais.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons plein succès pour l'organisation de votre manifestation!

Votre Swiss Cycling Team

Pour toutes autres questions sur la protection d'assurance, pour commander des documents supplémentaires (par exemple, les Conditions générales d'assurance), ou pour annoncer un sinistre, prière de contacter:

Glausen + Partner Versicherungs AG
Kasernenstrasse 17A
Case postale
3601 Thoune
E-mail: info@glausen.ch
Tél.: 033 225 40 25

1. Indications sur votre événement

Nom de l'événement
Lieu de l'événement
Type de manifestation (plusieurs cases peuvent être cochées) <input type="checkbox"/> VTT <input type="checkbox"/> Route <input type="checkbox"/> Cyclisme en salle <input type="checkbox"/> Piste <input type="checkbox"/> Cyclo-Cross <input type="checkbox"/> BMX <input type="checkbox"/> Trial <input type="checkbox"/> Cycling for All

Coordonnées de l'organisateur Nom, prénom Rue, n° NPA et lieu Tél. E-mail Fax 	Coordonnées de la personne responsable Nom, prénom Rue, n° NPA et lieu Tél. E-mail Fax
---	--

2. Assurances

Responsabilité civile d'organisateur pour les courses lincencer Assure la responsabilité civile de l'organisateur lors de l'organisation et de la tenue de manifestations de sport cycliste, y compris les dispositions annexes, pour tentes de fête, tribunes, etc.. Somme d'assurance: CHF 5'000'000.-- Franchise par cas de dommage: CHF 300.-- Sont également couverts par l'assurance: le jour précédant la course (montage) et le jour suivant la course (démontage).	Couverture souhaitée (dates des courses): Prix : Inscrit au calendrier.....jours à CHF 195.-- = total CHF Non inscrit.....jours à CHF 305.-- = total CHF
Casco véhicules à moteurⁱⁱ Assurance casco complète pour véhicules accompagnateurs Franchise par dommage: CHF 500.-- Sommes d'assurance maximales: Voitures personnelles 50'000.-- CHF Motos 15'000.-- CHF voitures automobiles x jours à CHF 50.-- CHF motocycles x jours à CHF 50.-- CHF = total CHF

Courses cantonales, entraînement et ensoirées
Solutions spéciales pour l'assurance responsabilité civile d'organisateur

Courses entraînements et ensoirées 2 à 10 courses par saison Assurance RC organisateur (sans couverture d'assurance pour les tentes de fête, tribunes, etc.) Assurances RC organisateur (couverture d'assurance pour les tentes de fête, tribunes, etc., comprise)	Nombre de courses : Couverture souhaitée (dates des courses):..... CHF 410.-- par saison <input type="checkbox"/> CHF 625.-- par saison <input type="checkbox"/> = total CHF
Courses cantonales, entraînement et ensoirées 11 à 20 courses par saison Assurance RC organisateur (sans couverture d'assurance pour les tentes de fête, tribunes, etc.) Assurances RC organisateur (couverture d'assurance pour les tentes de fête, tribunes, etc., comprise) ⁱ	Nombre de courses:..... Couverture souhaitée (dates des courses):..... CHF 625.-- par saison <input type="checkbox"/> CHF 950.-- par saison <input type="checkbox"/> = total CHF
Courses cantonales Plus de 20 courses par saison	Chaque course doit être assurée individuellement. Aucune assurance forfaitaire n'est possible.
TOTAL	= CHF

Signature

Lieu / Date..... **et tampon**

À noter

ⁱ L'assurance couvre la responsabilité civile de l'organisateur et des employés / bénévoles engagés directement par lui, de même que la responsabilité civile pour les installations utilisées pendant l'événement (cantines, tentes, véhicules, tribunes). La couverture entre automatiquement en vigueur dès la veille du début de la manifestation, et prend fin un jour après.

ⁱⁱ Pour l'assurance casco véhicules à moteur, il nous faut une liste comportant tous les numéros d'immatriculation des véhicules avant le début de la manifestation. Autrement vous ne bénéficierez d'aucune couverture d'assurance.